

La Fronde 13 mai 1902

LES INSTITUTRICES EN ITALIE

Nous nous plaignons, à juste titre, de la situation pénible qui est faite, en France, aux institutrices. Leurs traitements sont dérisoires et les mille tracasseries qu'elles ont à subir, en province surtout, de la part des autorités et des familles les rendent plus intéressantes que les plus pauvres ouvrières. Ces femmes qui, d'un cœur maternel, adoptent les générations futures et préparent les destinées de notre pays sont tourmentées de mille ennuis, quelque détermination qu'elles prennent, blessant les parents si elles sont libres-penseuses, déplaisant à l'autorité, si la religion leur plaît mieux. Leur vie privée est observée. Cela est juste puisque elles servent d'exemple. Mais la malveillance envenime les actes les plus innocents et le désœuvrement des oisifs fait le reste.

Tels sont les ennuis de nos institutrices. Ils sont les mêmes en tout pays, pires peut-être dans ceux où l'instruction publique est nouvelle et en contradiction constante avec l'enseignement religieux et les habitudes populaires.

Une vaillante revue d'éducation, *il Corriere delle Maestre* s'est fondée en Italie pour prendre hautement les intérêts du prolétariat intellectuel, plus délaissé encore que l'autre.

Le 4 mai, il mettait en regard les appointements des ouvriers de différents corps de métiers et ceux des institutrices italiennes. Il n'était que trop facile de constater que celles-ci sont les moins payées. Elles gagnent 560 liras par an, soit environ 1 fr. 50 par jour. Voici les tarifs de quelques métiers, dont les chiffres émanent des Chambres syndicales de Rome et de Milan.

Un terrassier, gagne 2 fr. 50 par jour. j

Un maître maçon gagne 3 fr. 30 par jour.

Un peintre décorateur gagne 8 fr. 50 par jour.

Un charretier gagne 3 francs par jour.

Un stuccateur, gagne 4 francs par jour.

Un mécanicien, gagne 4 francs par jour.

Un électricien, gagne 4 francs par jour.

Un typographe gagne 5 fr. 50 par jour.

Une piqueuse de gante, gagne 2 fr. 50 par jour.

Une lavandière, gagne 1 fr. 50 par jour.

Une passementière, gagne 3 fr. 25 par jour.

Une ouvrière des tabacs, gagne 2 francs par jour.

Une couturière, gagne 2 à 3 francs par jour.

Une tisseuse, gagne 1 fr. 80 par jour.

Une institutrice, gagne 1 fr. 50 par jour.

Les plus avancés libéraux, ceux qui témoignent pour les institutrices le plus véhément intérêt réclament pour elles, et fixent, comme but suprême à leurs efforts, l'obtention de 1000 francs par an pour celles à qui ils confient l'éducation de leurs enfants. Il faut un journal spécial, un journal corporatif, pour que les taux dérisoire des salaires soit mis en lumière et frappe les yeux.

Encore fait-on au rédacteur du *Corriere delle Maestre* l'objection absurde que l'on lit toujours. «La lavandière, qui gagne la même somme que l'institutrice, travaille 10 heures par jour, tandis que l'institutrice fait 4 ou 5 heures de classe.» Mais ces heures de classe nécessitent des études, une préparation, des travaux constants qui fatiguent plus que le robuste travail des battoirs frappant dru le linge.

Encore si elles étaient heureuses ! Mais, si une municipalité rogne sur leur traitement pourtant si maigre, qu'elles n'essaient pas de se plaindre. Ce serait un *tolle* d'ennemis. Voici un exemple, entre mille.

Mlle Zaïra Torri, fille d'un chef de division de grande banque, sœur d'un officier tué en Abyssinie, — à portée par conséquent des protections possibles, — fut placée comme institutrice dans la commune de Robbiate qui payait, des 560 lires règlementaires, l'institutrice et sa sous-maîtresse. Et l'on avait plus de 100 élèves.

Il fallut l'intervention d'un inspecteur pour faire cesser cet état de choses. Celui-ci exigea de la commune la venue d'une maîtresse supplémentaire, aux appointements réguliers. La colère des «autorités» ne connut pas de bornes et, bien que l'inspecteur eût agi de sa propre initiative, Mlle Zaïra Torri subit le contrecoup de toutes ces fureurs. Elle fut, de toute manière, poursuivie et persécutée.

Une mère d'élève ayant insulté la jeune fille, ce fut pour la mère que se déclara l'autorité municipale. Elle laissa porter devant les tribunaux des potins de petite ville qui pouvaient nuire gravement à une fonctionnaire d'Etat.

On fit plus. Cette femme, dont on était content depuis plusieurs années, se trouva soudain suspectée de mauvaises mœurs et d'insuffisance en sa fonction. La plainte de la mère n'avait abouti qu'à une condamnation éclatante de celle qui avait provoqué cette affaire; l'institutrice en sortait indemne.

Il fallut intriguer pour obtenir du Conseil des Ecoles, une enquête sur la conduite scolaire et privée de Mlle Torri. L'autorité municipale se défiant de l'inspecteur qui avait fait preuve de générosité et de bon sens, demanda l'enquête par un inspecteur d'une cité voisine, Côme.

Il est facile d'imaginer les transes dans lesquelles la pauvre jeune fille attendit la fin de ses peines. On la fit attendre longtemps. Tout était fini depuis plus d'un mois qu'elle ignorait encore l'issue de son enquête.

Mlle Zaïra Torri n'en connut le résultat que par une lettre du préfet de Côme qui se terminait par ces mots :

« L'enquête accomplie par l'inspecteur de Côme a été extrêmement favorable sous tous les rapports ; tant que le Conseil provincial en séance du 1^{er} avril courant, sur la proposition de l'inspecteur lui-même a rendu hommage à votre honorabilité parfaite comme il a reconnu votre soin à remplir votre fonction, votre zèle exemplaire et vos capacités distinguées. »

L'opinion du préfet, si nettement manifestée eut un effet bien singulier. La plus grande partie du Conseil municipal de Robbiate se désista. Je ne crois pas que ce soit pour cette commune, un bien grand motif de désolation et il y a peu de chances que le préfet de Côme, édifié sur leur esprit, les supplie de reprendre leur place. Mais que serait-il advenu de Mlle Torri, si rien dans sa conduite avait autorisé, si peu que ce soit, les soupçons ? C'était l'infamie attachée à son nom, sa vie à tout jamais perdue. Elle sort de l'épreuve tête haute, magnifique exemple du droit plus fort que la force.

Le *Corriere delle Maestre* conte cette histoire et bien d'autres. En France, c'est à la Fronde qu'il appartient de mettre au jour les injustices qui peuvent se produire pour en empêcher le retour. !

OSMONT